

*Le 6 décembre 2013*

Téléphone : 03.21.33.30.88  
Télécopie : 03.21.32.36.32  
Mél : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)  
Site : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

## **4ème Lettre du Conseil 2013**

**Le Conseil Municipal** s'est réuni le jeudi 14 novembre 2013 à 20h.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Madame Sylvie LEBAS, Messieurs Abel DESPREZ et Sébastien DUFOSSE, absents excusés.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Abel DESPREZ à Monsieur Joël SERGEANT,  
Madame Sylvie LEBAS à Madame Geneviève MARTEL.

Le procès verbal de la précédente réunion est Adopté à l'Unanimité.

**Ordre du Jour :**

### **I - Enquête d'Utilité Publique SYMSAGEB**

Monsieur le Maire accueille Monsieur David Collin, technicien du SYMSAGEB, venu présenter l'enquête publique. La directive cadre de la loi sur l'eau impose de maintenir les cours d'eau dans un bon état écologique. 4 actions sont programmées :

- effectuer un état des lieux,
- réaliser un plan de gestion (plan d'entretien établi pour une durée de 5 ans renouvelable 1 fois),
- surveiller le réseau d'un point de vue hydrographique,
- planifier un plan de restauration : abattre les peupliers et remplacer par d'autres variétés, consolider les berges, stabiliser les passages à gué, assurer la continuité écologique et lutter contre les espèces invasives.

Pour réaliser cette surveillance et les éventuels travaux une servitude de passage sera établie avec les propriétaires.

A la majorité le Conseil Municipal apporte un avis favorable à cette enquête publique et porte une réserve quant à la prise en charge de l'entretien.

## **II - Réforme des Rythmes Scolaires**

Monsieur le Maire indique que la loi portant sur la réforme des rythmes scolaires s'appliquera dès la rentrée de septembre 2014.

Il explique que la baisse de l'amplitude horaire d'enseignement est de 45 minutes par jour répartis sur 4 jours et compensée par une ouverture le mercredi ou le samedi matin.

Il expose les moyens nécessaires à réunir : moyens humains, structureaux...

Il indique que les services devront être modifiés notamment au niveau de l'entretien et de l'utilisation des locaux.

Il précise que l'aide de la Communauté de Communes a été sollicitée mais que nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

Compte tenu des conséquences sur le budget et sur la réorganisation globale du fonctionnement, il propose la création d'un groupe de travail sous la responsabilité de Madame Geneviève MARTEL, Adjointe déléguée, pour la mise en place des 3h de Temps d'Activités Péri-éducatives hebdomadaires répartis sur 2 jours.

Le conseil d'école a voté pour le choix de l'école le samedi matin.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le choix des rythmes. Il décide de se ranger à la décision du conseil d'école et d'organiser la mise en place sur 2 jours.

## **III - Création d'un Emploi Aidé**

Monsieur le Maire indique qu'un contrat aidé arrive à son terme. Compte tenu des besoins relatifs à la mise en place de la modification des rythmes scolaires et de la surveillance à la garderie il propose le remplacement par le recrutement d'un emploi aidé possédant la qualification requise.

L'embauche d'un autre contrat aidé pour une activité à temps partiel devra être réalisée pour compléter l'effectif.

## **IV - Exercice du Droit de Préemption**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la mise en vente d'une parcelle située à proximité de la zone artisanale des pichottes. Compte tenu de l'absence de projet communal, le Conseil Décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **V - Confirmation d'une Convention entre un particulier et la Commune**

Monsieur le Maire explique que la construction de l'abri destiné aux enfants en attente du passage du bus scolaire situé rue du Plouy a été réalisée en 1976 sur la parcelle d'un particulier, en total accord avec lui.

Compte tenu du changement de propriétaire la convention doit être modifiée.

A l'Unanimité le Conseil Approuve.

## **VI - SPANC**

Monsieur Etienne MAES, Adjoint Délégué expose à l'Assemblée la mise en place du SPANC (Schéma Public d'Assainissement Non Collectif). Il précise qu'il a été créé en février 2013 alors que la date butoir pour sa mise en place était fixée au 31 décembre 2012.

Il indique qu'une réunion a été organisée le 28 octobre 2013 regroupant le syndicat d'eau, des représentants de Sempaco et de Véolia ainsi qu'une dizaine d'habitants de Colembert et des villages avoisinants, invités par le syndicat d'eau.

L'objet portait sur la mise en place du diagnostic des installations existantes.

Compte tenu du coût généré par cette visite (le double des autres syndicats) et du regroupement des syndicats de distribution d'eau prévu dès 2014, Monsieur MAES suggère de demander le report du rendez-vous.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du plan de zonage de l'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un courrier à Madame la Présidente du syndicat afin d'obtenir des explications sur le service rendu, les droits et les devoirs des particuliers et les aides possibles pour la mise en conformité.

Les informations pourront être communiquées dès leur retour en mairie.

## **VII - FDE : Changement du nombre de délégués**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'à l'issue de l'installation du prochain Conseil Municipal, 2 délégués représenteront la Commune au niveau de la Fédération Départementale de l'Energie (au lieu d'1 actuellement).

## **VIII - Réalisation du Document Unique et Accessibilité des Etablissements Recevant du Public**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la prise en charge par la Communauté de Communes de la réalisation du Document Unique et du diagnostic relatif à l'accessibilité des établissements communaux recevant du public.

## **VIV- Questions Diverses**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

- de la communication par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, suite à l'absence d'accord local, de ne retenir qu'un seul délégué pour représenter notre commune au sein de la Communauté de Communes de Desvres-Samer, à l'issue de l'installation du prochain conseil municipal (contre 2 représentants actuellement).

- de l'obligation de procéder au pavoisement des écoles et à l'analyse de l'air au niveau de l'école maternelle,
- de la mise en place d'une enquête publique du 18 novembre 2013 au 02 janvier 2014, relative à la mise en place de la trame verte et bleue,
- du montant des dégâts occasionnés par l'orage du 14 octobre 2013 occasionnant la destruction de nombreux équipements électriques, couverts par une assurance.
- de la nomination de Monsieur Pierre TENNERONI, Percepteur en poste à Desvres à compter du 1 juillet 2013,
- de la réalisation de la fin des travaux au niveau du terrain multisports et des voies communales,
- de la poursuite du montage des dossiers nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de l'Eglise et de la façade de la mairie,
- de la parution du rapport d'activités retraçant les actions réalisées par la Communauté de Communes durant l'année 2012. Il est transmis à l'ensemble des conseillers et reste consultable en mairie.
- du projet de la mise à l'urbanisation par un promoteur d'une parcelle comprise dans la zone C de la carte communale située route du Blanc Mont,

Madame Geneviève MARTEL, Adjointe Déléguée, informe l'Assemblée des activités :

- du téléthon qui aura lieu les 4, 6, 7 et 8 décembre 2013,
- du cross de l'Epiphanie prévu le dimanche 5 janvier 2014.

**Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la cérémonie des vœux le vendredi 3 janvier 2014 à 19 heures à la salle polyvalente.**  
**Il convie l'ensemble de la population.**